

# Règlement Intérieur

## Gîte "La Villa Carmin"

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

### Durée de location

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

### Arrivée et départ

- \* Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 16h.
- \* Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h.
- \* A votre arrivée vous seront remis, les clés, le règlement intérieur, les conditions pour l'utilisation de la piscine, un inventaire.
- \* Un état des lieux serait fait en début et fin de séjour.

### Matériel fourni

- \* Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes et oreillers conformes à l'inventaire.
- \* Les draps et autre linge de maison (parures de lit, serviettes de toilette, torchons...) sont fournis. Chaque matelas et oreiller sont équipés d'alèses qui devront être propres et maintenues lors du départ.
- \* Les lits seront faits à votre arrivée,
- \* Un kit est mis à votre disposition à votre arrivée (sac poubelle, éponge, filtres à café, produits ménagers, sel, poivre, vinaigre, huile...)

***A noter : avant votre départ les parures de lits devront être pliées et déposées au pied de chaque lit, les serviettes de toilette seront pliées dans la salle de bain.***

### Utilisation des lieux

Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez à les garder en bon état et veiller à leur propreté.

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre **les lumières et la climatisation** lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, **veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique. N'utilisez que des produits compatibles avec une fosse septique.**

La porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres, en cas de risques de pluies (et notamment d'orage) et en cas d'absence. Toute dégradation du fait de pluie ou de vent à l'intérieur des pièces sera imputable au locataire.

### **Consignes de sécurité et de bienséance**

Veillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement. A l'extérieur veuillez utiliser le cendrier avec du sable et veillez à ce qu'aucun mégot ou cendre ne vole, en particulier en période de vent et/ou de sécheresse.

En cas d'urgence, veuillez avvertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police).

Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances **une protection Responsabilité Civile Locative dite « VILLEGATURE »** assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que : incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location.

***Pour la sécurité de tous, la grille d'entrée du portail devra systématiquement être fermée. Un Bip du portail vous sera remis à cet effet. Nous vous remercions de votre compréhension.***

### **Règlement Piscine**

Les horaires d'utilisation de la piscine sont de 10 Heures à 20 Heures.

Merci de ne pas courir autour de la piscine, ne pas sauter et ne pas plonger.

Merci de ne pas boire ni manger autour et dans la piscine, un espace y est réservé dans le pool house, en utilisant les assiettes et verres en plastiques prévus à cet effet.

Utiliser le drap de bain mis à votre disposition pour l'utilisation interne de la propriété. Pour vos sorties (mer, lac ou rivière) veuillez utiliser votre propre linge.

Tout enfant de moins de 13 ans non-accompagné par un adulte, n'est pas autorisé à accéder à l'espace piscine.

Il sera sous l'entière surveillance et responsabilité de ses parents.

### **Ménage**

Un forfait Nettoyage peut s'appliquer en fin de séjour, si le client n'a pas choisi d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux ou si un état des lieux après le départ du client indique que le nettoyage a été insuffisant.

Dans ce cas, le forfait Nettoyage (dont le montant est indiqué dans le contrat) comprend notamment le nettoyage des pièces (pièce principale, coin chambre et salle de bain), sols, électroménager (plaque, four, réfrigérateur). Merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle.

### **Ordures ménagères**

Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : poubelle jaune pour les emballages en carton, plastique et métal ; poubelle beige pour les déchets ménagers ; les verres doivent également être triés. Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propre (sauf si vous avez souscrit le forfait nettoyage). Veuillez déposer les poubelles jaunes, les verres, et les déchets ménagers dans les containers prévus à cette effet (il y en a un situé au bout de notre rue). Le compost peut être déposé dans notre jardin à l'endroit que nous vous aurons désigné.

### **En cas de problème**

En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.

En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

Je soussigné

M, Mme, Mlle

.....

désigné(e) locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte et les accepte.

Date et signature

avec la mention manuscrite « lu et approuvé »